

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle François Villon de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CULLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tounois), Christophe SEVIN (suppléant de Miriane BONHOMMET – Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Laurent SEGANTI (suppléant de Mathieu MARTEAU – Trinay), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOËL (suppléant de Yves PINSARD – Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Christian ROUBALAY (suppléant de Odile BRET - Beauce la Romaine), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO – Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL – Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Mme Marie-Paule DUMINIL (Cercottes) à M. Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Claude PELLETIER (Chevilly).

Les invités : Hervé LEFEVRE (Maire de Rozières-en-Beauce).

Monsieur Frédéric Cuillerier, Président du PETR Pays Loire Beauce souhaite la bienvenue aux élus. Indiquant que St-Ay compte 3 500 habitants, il évoque les projets en cours sur sa commune : la création d'un nouveau château d'eau, la création d'une voie cyclable entre le collège et Chaingy et la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (à l'image de ce qui a été réalisé à Chevilly). Monsieur Michel FAUGOUIN est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 20 février 2024,
2. Compte de gestion 2023 (**délibération n° 24-10**) et compte administratif 2023 (**délibération n° 24-11**), affectation du résultat (**délibération n° 24-12**) et budget primitif 2024 (**délibération n° 24-13**),
3. Programme LEADER,
4. PCAET - Watty à Pécole - LIFE et « Conversations carbone »,
5. Biodiversité : BiodiverCiné 2024, retour sur les diagnostics de biodiversité agricole, Plant'action (AMI – liste d'espèce),
6. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2024

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations.

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Compte de gestion et compte administratif 2023, affectation du résultat et budget primitif 2024

Monsieur le Président présente les éléments budgétaires de l'exercice 2023 et le budget primitif 2024.

Fonctionnement – dépenses

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
Ch 11	Charges générales	185 848,58 €	106 200,60 €	177 770,02 €
Ch 12	Charges de personnel	200 000,00 €	182 995,56 €	200 000,00 €
Ch 65	Autres charges de gestion courante	8 985,00 €	9 009,42 €	9 205,00 €
Ch 66	Charges financières	300,00 €	0,00 €	300,00 €
Ch 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre entre sections	50 238,86 €	50 158,13 €	50 983,69 €
Ch 023	Virement section Inv.	9 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		455 172,44 €	348 363,71 €	438 258,71 €

Fonctionnement – recettes

Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	52 246,03 €	0,00 €	52 182,71 €
Ch 74	Dotations, subventions et participations	383 227,00 €	328 833,64 €	368 905,00 €
Ch 75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	629,81 €	100,00 €
Ch 77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 013	Atténuation de charges	0,00 €	1 114,53 €	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	19 599,41 €	19 593,36 €	17 071,00 €
TOTAL		455 172,44 €	350 171,34 €	438 258,71 €

Investissement – dépenses

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
D 001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	1 870,95 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	19 599,41 €	19 593,36 €	17 071,00 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	46 830,00 €	36 345,86 €	39 459,14 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	4 911,13 €	414,06 €	5 000,00 €
Ch 45	Comptabilité distincte	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		71 340,54 €	56 353,28 €	63 401,09 €

Investissement – recettes

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2023	CA 2023	BP 2024
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	884,12 €	0,00 €	0,00 €
Ch 021	Virement de la section de fonctionnement à investissement	9 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 440,06 €	3 440,08 €	5 439,90 €
Ch 13	Subventions d'investissement	6 977,50 €	0,00 €	6 977,50 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	50 238,86 €	50 158,13 €	50 983,69 €
Ch 45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		71 340,54 €	53 598,21 €	63 401,09 €

Monsieur Cuillerier observe que le compte de gestion 2023 est strictement égal au compte administratif 2023. Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident d'approuver le compte de gestion 2023, dont les résultats concordent avec ceux du compte administratif 2023 (Délibération n° 24-10).

Compte administratif

Compte administratif 2023		
Fonctionnement	DEPENSES	348 363,71 €
	RECETTES	350 171,34 €
	<i>Excédent de la section</i>	+ 1 807,63 €
Investissement	DEPENSES	56 353,28 €
	RECETTES	53 598,21 €
	<i>Déficit de la section</i>	- 2 755,07 €

Le Président du PETR Pays Loire Beauce quitte la salle.

M. Hubert JOLLIET, Maire de Chevilly, présente et soumet aux Membres le compte administratif 2023 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce (strictement identique au compte de gestion 2023).

Après avoir entendu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023, le Comité syndical constate :

- Un total des dépenses de fonctionnement de 348 363,71 €
- Un total des recettes de fonctionnement de 350 171,34 €
- Soit un excédent de 1 807,63 € en fonctionnement 2023

Ainsi qu'un excédent de fonctionnement reporté de 52 246,03 € (2022)

- Un total des dépenses d'investissement de 56 353,28 €
- Un total des recettes d'investissement de 53 598,21 €
- Soit un déficit de 2 755,07 € en investissement 2023

Ainsi qu'un excédent d'investissement reporté de 884,12 € (2022)

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident d'approuver le compte administratif 2023 et autorisent le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération (**Délibération n° 24-11**).

Affectation du résultat

M. Cuillerier reprend la présidence du comité syndical et propose d'affecter le résultat 2023 sur le BP 2024 de la façon suivante :

Fonctionnement 2023	Dépenses	348 363,71 €	Investissement 2023	Dépenses	56 353,28 €
	Recettes	350 171,34 €		Recettes	53 598,21 €
	Total :	+ 1 807,63 €		Total :	- 2 755,07 €
	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024		
	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 (2022)	Résultat de l'exercice N (2023)	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 + N		
Fonctionnement	52 246,03 €	+ 1 807,63 €	+ 54 053,66 €		
Investissement	884,12 €	- 2 755,07 €	- 1 870,95 €		

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit pour l'année 2024 :

- d'affecter de façon obligatoire une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 (d'un montant de 54 053,66 €) en recette d'investissement à la couverture d'autofinancement au compte 1068 pour un montant de 1 870,95 €.
- d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023, d'un montant de 52 182,71 €, en recettes de fonctionnement au compte 002.
- de reprendre en dépense d'investissement le montant de 1 870,95 € au compte 001.

(**Délibération n° 24-12**).

□ Budget primitif 2024

BP 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	438 258,71 €	63 401,09 €
RECETTES	438 258,71 €	63 401,09 €

Conformément au débat d'orientation budgétaire du Comité syndical du 20 février 2024, Monsieur le Président soumet au Bureau le budget primitif du PETR pour l'année 2024 (selon une présentation qui suit la comptabilité M57).

Le budget 2024 s'équilibre à 438 258,71 € en SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Monsieur le Président rappelle que le Pays Loire Beauce compte 3,8 ETP, que les dépenses liées au personnel sont maintenues à un global de 200 000 € pour l'année 2024 et qu'une large part des charges à caractère générale est liée aux études : AMO PCAET, finalisation des diagnostics de biodiversité agricole, finalisation de Watty à l'école, finalisation de BiodiverCiné 2023 ainsi que le lancement du projet « Plant'action ».

En matière de recettes de fonctionnement, Monsieur le Président informe que celles-ci proviennent de l'ADEME (28 899 € via le versement de la part variable du COT ENR 2.0), de la Région Centre-Val de Loire (99 022 €), des communautés de communes (107 984 €), des fonds européens LEADER (128 000 €) et du Département du Loiret (5 000 €).

Monsieur le Président observe que le démarrage de la programmation LEADER 2023-2027 est compliquée et similaire au démarrage des deux précédents programme LEADER. Monsieur Jacquet souligne la nécessité d'une simplification administrative des dossiers LEADER, dans l'idée que les agents focalisent leurs temps de travail sur le fonds des dossiers et non sur la forme.

Le budget 2024 s'équilibre à 63 401,09 € en SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président informe que le chapitre 20 fait apparaître un montant de **39 459,14 €**, montant qui permet d'équilibrer la section d'investissement tant en dépense qu'en recette. Il précise néanmoins que les travaux sur le SCoT ne reprendront qu'après la modification du SRADDET, soit au plus tôt en 2025.

Concernant les cotisations des EPCI, Monsieur le Président informe que la CCBL avait retenu l'idée d'augmenter de 20 centimes la cotisation 2024, passant d'1,50 € à 1,70 € par habitant. Il informe également que la CCTVL a souhaité que cette augmentation soit de 10 centimes en 2024, soit 1,60 € par habitant, avec l'engagement moral de faire passer cette cotisation à 1,70 € par habitant en 2025.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le budget 2024 en fonction des sommes affectées aux différents chapitres,
- De fixer, pour 2024, le niveau des cotisations des communautés de communes membres du PETR à 1,60 € par habitant (en fonction de la population municipale 2024)
- D'autoriser le Président à mettre en recouvrement la participation des collectivités membres,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Délibération n° 24-13.

2 Programme LEADER

Monsieur le Président observe les difficultés des GAL face au portail des aides en ligne. Il informe qu'une réunion de l'A3P qui s'est tenue le 18 mars a pour objectif de faire remonter les attentes des Groupes d'Action Locales à la Région à savoir :

- Un calendrier précis sur l'ouverture du portail de demande de subvention
- Plus de transparence sur le programme de la part la Région et de l'ASP avec le GAL

Monsieur le Président informe que le portail des demandes de subvention n'est pas opérationnel pour le moment.

3 PCAET - Watty à l'école - LIFE et « Conversations carbone »

□ PCAET

Monsieur le Président rappelle que trois ateliers ont été organisés en février afin de recueillir la participation du plus grand nombre à l'élaboration du PCAET. Il précise cependant que le résultat de ces ateliers ne constitue pas la version finale du PCAET mais contribue simplement à la réflexion collective. L'étape actuelle est de co-construire le plan d'actions en étroite collaboration avec les EPCI. En complément, il informe que le comité de pilotage du jeudi 30 mai et surtout le comité syndical du mercredi 26 juin (Cercottes) permettra aux élus de décider du contenu du PCAET. Celui-ci sera ensuite transmis aux personnes publiques associées (PPA) pendant trois mois, à la suite de quoi le public sera consulté pendant un mois.

□ Watty à l'école

Monsieur le Président informe que le PETR Pays Loire Beauce a pour projet de redéployer le dispositif Watty à l'école pour l'année scolaire 2024-2025 (sous réserve de son renouvellement national). Un appel à manifestation d'intérêt a été envoyé aux communes le 14 février, puis une relance a été faite le 14 mars. A ce jour, seulement cinq communes ont manifesté leur intérêt. Il invite les élus à mobiliser leurs écoles et à faire un retour au Pays Loire Beauce d'ici au vendredi 19 avril 2024.

Julie Bentz, chargée de mission plan climat air énergie territorial, souligne que les thématiques des ateliers peuvent être différentes de celles ayant été organisées sur l'année scolaire 2023-2024. En effet, la catalogue des thématiques abordées lors des ateliers Watty est large et varié.

□ Programme LIFE

Monsieur le Président invite Danielle Coroleur et Jean-Luc Fournier à venir témoigner de leur participation et de leur engagement au sein de la démarche LIFE let's go for climate (agissons ensemble pour le climat).

M. Fournier informe que les six collectifs issus du programme LIFE vont créer une association permettant de poursuivre les démarches de transition sur le Pays Loire Beauce. Cette association s'appellera l'ALBATRE pour Association Loire-Beauce en Action pour la Transition, la Résilience et l'Environnement.

Par ailleurs, M. Fournier souligne que le collectif en charge des énergies renouvelables (les Albert.e pour Amicale Loire-Beauce pour les énergies renouvelables et la transition écologique) regroupe une dizaine de citoyens et accompagne et conseille les particuliers en matière d'installation de panneaux photovoltaïque à domicile. En effet, en matière d'installation de panneaux photovoltaïques, il existe un volume d'information dont il est parfois difficile de faire le tri et, parallèlement, les devis proposés par les entreprises peuvent s'avérer complexe à lire. Par conséquent, le collectif LIFE en charge des ENR participe à l'analyse des devis et aide à l'identification d'entreprises locales sérieuses en matière d'installations photovoltaïques. Sur ce

point, M. Fournier observe une faible différence de prix entre les devis les plus cher et les moins cher, témoignant ainsi du sérieux des entreprises identifiées par le collectif LIFE.

Ancienne maire de Mézières-lez-Cléry, Mme Coroleur rappelle qu'une société privée a installé un champ de 6 ha de panneaux photovoltaïques sur sa commune, lequel va doubler prochainement, permettant d'alimenter la consommation de 3 700 habitants (hors chauffage). Mme Coroleur informe les élus que les membres du collectif LIFE sur les ENR peuvent aider les communes à financer leurs projets d'installation photovoltaïque (dans l'hypothèse où la commune n'aurait pas la capacité financière suffisante). Dans ce cas, la participation financière des citoyens est possible (moyennant un taux d'intérêt de 3 à 4 % environ avec un chiffre d'affaires garanti sur 20 ans). De même, elle évoque la possibilité de mettre en place de l'autoconsommation collective dans un rayon de 2 km de l'installation. Soulignant le fait qu'une association ne peut pas revendre de l'électricité, elle rappelle que la SAS Watt o Centre a été créée en janvier 2024 pour porter ce type d'investissement (notamment en lien avec les collectivités locales).

Elle propose aux élus de relayer aux habitants intéressés par cette démarche de contacter Julie Bentz (planclimat@paysloirebeauce.fr), laquelle relaiera les contacts au collectif LIFE sur les ENR.

M. Fournier observe que le type de projet porté par la SAS Watt o Centre n'intéresse pas les grands opérateurs. Il informe que le collectif a déjà organisé deux samedi d'information sur St-Ay et Mareau-aux-Prés et fixe pour objectif 4 séances par an. Ces temps d'échanges collectifs permettent d'apporter de la confiance aux particuliers.

Monsieur Cuillerier souligne la qualité des intervenants et note le rôle important qu'ils jouent pour contribuer au déploiement des énergies renouvelables sur le territoire.

4 Biodiversité : BiodiverCiné 2024, retour sur les diagnostics de biodiversité agricole, Plant'action (AMI – liste d'espèce)

BiodiverCiné 2024

Monsieur Froissart informe que l'évènement se tiendra le mercredi 22 mai 2024 de 14h à 17h à Beaugency et s'organisera de la façon suivante :

1. Une balade sur le site naturel du parc de Thérèse Cherrier.
2. Une présentation de courts-métrages comprenant l'œuvre de M. Mariotti avec échange et débat.
3. Un verre de l'amitié.

Cet événement gratuit et ouvert à tous publics vise une centaine de jeune (allant du primaire au collège), répondant ainsi à l'objectif évoqué lors des dernières éditions de flécher les actions vers la jeunesse.

Diagnostic de biodiversité agricole

Monsieur le Président informe que la restitution auprès des agriculteurs et des élus du territoires aura lieu le jeudi 18 avril sur Sougy (10h-12h) et Tripleville (14h30-16h30).

Plant'action

Pavlos Foussekis rappelle que ce projet a été concerté avec l'association Arbres-en-Beauce, les services de la Région Centre-Val-de-Loire, l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et la Chambre d'agriculture du Loiret (45). Monsieur le Président précise que la liste d'espèces d'arbres locales éligibles est une liste indicative, de façon à conserver de la souplesse dans la mise en œuvre de ce projet. Il note également la nécessité de travailler dans le cadre de ce projet avec les pépiniéristes locaux.

M. Froissart précise que l'année 2024 va permettre de lancer la démarche Plant'action, laquelle sera probablement ajustée en 2025 pour tenir compte des écueils rencontrés et note que cette démarche va progressivement donner des résultats sur le territoire.

M. Lorcet s'interroge sur la façon dont ce projet sera communiqué aux porteurs de projets potentiels. Il est précisé que le site du PETR, les communes et les réseaux sociaux seront mobilisés pour diffuser l'information au plus grand nombre.

L'appel à manifestation d'intérêt sera lancé dans les prochains jours avec une date de clôture fixée fin mai.

5 Questions diverses.

Ligne de trésorerie

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie et considérant les versements tardifs des subventions liées aux programmes LEADER notamment, Monsieur le Président propose aux élus d'ouvrir une ligne de trésorerie.

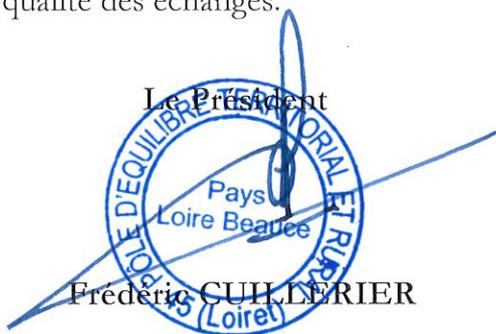
Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De souscrire à une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € maximum afin de pallier le décalage dans le versement des subventions
- D'autoriser le Président à négocier librement les conditions financières avec les établissements bancaires
- D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir
(Délibération n° 24-14).

Agenda

- Comité de pilotage stratégie biodiversité : lundi 8 avril – 18h (Saint-Ay)
- Rendu diagnostics de biodiversité : jeudi 18 avril (matin et après-midi)
- Bureau : mardi 7 mai – 17h (Saint-Ay)
- BiodiverCiné 2024 : mercredi 22 mai – 14h-17h (Beaugency)
- Comité de pilotage PCAET : jeudi 30 mai – 18h00 (St-Ay)
- Comité syndical (Validation du PCAET) : mercredi 26 juin – 18h30 (Cercottes)

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus présents pour leur participation active et pour la qualité des échanges.

Le Président

Frédéric CUILLENIER


Le secrétaire de séance

Michel FAUGOUIN